
PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 20 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BONNET Jérôme qui avait donné procuration à DELPIROU Hervé, BOUNIOU François, FERREBOEUF Murielle qui avait donné procuration à CAYLA Didier, PRUNET Lucie qui avait donné procuration à SOULENQ Joseph.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance :

- 🗳️ Hervé DELPIROU est élu secrétaire de séance.
- 🗳️ Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2025 est approuvé.
- 🗳️ Lecture de l'ordre du jour :
 - Travaux d'élargissement de la route du Bousquet : résultat de la consultation
 - Subventions aux associations
 - Décision modificative n° 1 – budget principal
 - Création des emplois saisonniers 2025
 - Travaux de rénovation de l'éclairage public : plan de financement
 - Vente de la maison locative de la rue des chênes à Pleau à Murielle FERREBOEUF
 - Devis :
 - Maisons du Couderc : création d'une pièce à la place du préau
 - Portes d'entrée des 3 logements et de la salle de l'ancienne grange Briel
 - Fenêtres du logement n°3 de l'ancienne grange Briel
 - Village vacances : consultation experts immobilier – consultation domaines
 - Composition de la CCACV : répartition des sièges
 - Questions diverses
 - Courriers divers

I. Réfection et élargissement de la route du Bousquet : résultat de l'appel d'offres

Il est rappelé que lors de la réunion du Conseil Municipal du 06/02/2025 il avait été décidé par délibération n°2025-004 de publier l'appel d'offres pour les travaux de réfection et d'élargissement de la route du Bousquet selon une procédure adaptée ouverte selon des critères suivants : 60% pour le prix et 40% pour la valeur technique.

La publication s'est déroulée du 31 mars 2025 au 28 avril 2025 pendant laquelle deux entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie et après analyse des candidatures les deux propositions sont recevables :

- **Entreprise MARQUET (Saint-Flour 15)**
 - Montant HT : 207 359.70€HT
 - Montant TTC : 248 831.64€TTC
- **Entreprise SA SOULENQ (Brommat 12)**
 - Montant HT : 160 626.20€HT
 - Montant TTC : 192 751.44€TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SA SOULENQ, offre économiquement la plus avantageuse et autorise le Maire à signer tous les documents.

Quelques précisions sont apportées sur ce dossier :

- La première réunion de chantier (réunion de préparation) aura lieu le 10 juin prochain.
- Les travaux débuteront début juillet.
- Le déplacement du poteau de téléphone n'est pas compris. Le coût de ces travaux ne sont pas connus. Une réunion avec Orange sur place a eu lieu.

II. Subventions aux associations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

<i>AAPPMA du Carladez</i>	400,00
<i>ADA ESPALION</i>	734,85
<i>ADMR CARLADEZ</i>	800,00
<i>AFM TELETHON (Lutte Myopathie)</i>	500,00
<i>AMICALE SAPEURS POMPIERS DU CARLADEZ</i>	1 000,00
<i>ANCIENS COMBATTANTS</i>	500,00
<i>APE DU COLLEGE</i>	1 600,00
<i>APE ECOLE DE BROMMAT</i>	4 000,00
<i>ASS ASSISTANTES MATERNELLES CARLADEZ</i>	200,00
<i>ASSOCIATION CHAT SANS TOI(T)</i>	500,00
<i>ASSOCIATION PASSERELLE (insertion)</i>	100,00
<i>ASSO RESIDENCE PARC DE LA CORETTE</i>	500,00

<i>ASSOCIATION SPORT SCOLAIRE (COLLEGE)</i>	165,00
<i>ASSOCI SPORT SCOLAIRE SECTION EQUESTRE</i>	950,00
<i>ASSOCIATION DES SCEROSES EN PLAQUES</i>	200.00
<i>AU FIL DE L'EAU</i>	5 000.00
<i>CARLADEZ GOUL SPORTIF</i>	1 900.00
<i>CIEL EN CARLADEZ</i>	400,00
<i>CINEMUR</i>	800,00
<i>CLUB BASKET</i>	300,00
<i>CLUB DES AMIS DE BROMMAT</i>	2 000,00
<i>COMITE DES FETES</i>	9 000,00
<i>CROIX ROUGE NORD AVEYRON</i>	1 000,00
<i>CYCLO CLUB DU CARLADEZ</i>	500.00
<i>ECOLE DE MUSIQUE (Loisirs et culture)</i>	669.00
<i>FNACA</i>	500,00
<i>LA GRANDE FAMILLE</i>	800,00
<i>LE VALADOU</i>	600.00
<i>LES MARCHEURS DU CARLADEZ</i>	100,00
<i>LES VIEUX VOLANTS DU CARLADEZ</i>	100,00
<i>MOTO CLUB DU CARLADEZ</i>	600,00
<i>PETANQUE DU CARLADEZ</i>	100,00
<i>PREVENTION ROUTIERE</i>	500,00
<i>RESTAURANTS DU CŒUR</i>	500,00
<i>SKI CLUB</i>	700,00
<i>SOCIETE DE CHASSE</i>	850,00
<i>JEUNES AGRICULTEURS DU CARLADEZ</i>	3 500,00
<i>DON DU SANG</i>	300.00

<i>Les ailes du Carladez</i>	300.00
<i>UNE PLUME POUR L.A.M.</i>	500.00
<i>VOLLEY CLUB du CARLADEZ</i>	300.00
<i>Association sport nature culture centre les bruyères</i>	200.00
<i>Fédération aveyronnaise de pêche</i>	50.00

Les subventions seront versées au compte 65748.

Monsieur DELPIROU Hervé souhaiterait que la subvention versée à l'association des JA du Carladez ne soit pas seulement utilisée pour les manifestations organisées dans le cadre de la fête de l'élevage mais qu'une partie serve aux agriculteurs, notamment pour prendre en charge les frais entraînés par leur participation à cette manifestation (frais vétérinaires, frais de déplacements...). Un courrier sera adressé à l'association.

III. Décision modificative n° 1 – budget principal

Afin de pouvoir verser les subventions qui viennent d'être votées, il convient d'alimenter le compte 65748 : subventions de fonctionnement aux associations.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les crédits :

Recettes de fonctionnement compte 75814 (redevance hydraulique) : + 10 000€

Dépenses de fonctionnement compte 65748 (subventions associations) : + 10 000€

↳ Proposition approuvée

IV. Création des emplois saisonniers 2025

Considérant qu'il est nécessaire de créer emplois suivants pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à la voirie, à l'entretien des espaces verts, à la piscine municipale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; Le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. La création d'emplois d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité suivants :
 - Un agent technique chargé de l'entretien des espaces verts et de la voirie à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures du 1^{er} juillet au 31 juillet 2025.
 - Un agent technique chargé de l'entretien des espaces verts et de la voirie à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures du 1^{er} août au 31 août 2025.
 - Un agent technique chargé de l'accueil, de l'encaissement des entrées et du ménage à la piscine municipale à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures du 16 juin au 30 juin 2025.

- Un agent technique chargé de l'accueil et de l'encaissement des entrées à la piscine municipale à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures du 1^{er} juillet au 31 juillet 2025.
- Un agent technique chargé de l'accueil et de l'encaissement des entrées à la piscine municipale à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures du 1^{er} août au 31 août 2025.
- Un agent technique chargé de l'entretien de la piscine municipale à mi-temps pour une durée hebdomadaire de service de 17.5 heures du 1^{er} juillet au 31 juillet 2025.
- Un agent technique chargé de l'entretien de la piscine municipale à mi-temps pour une durée hebdomadaire de service de 17.5 heures du 1^{er} août au 31 août 2025.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Des contrats de travail seront établis

2. La création d'emplois de maîtres-nageurs sauveteurs contractuels dans le grade d'éducateur territorial des APS principal de 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité suivants :

- Un maître-nageur sauveteur chargé de la surveillance de la baignade à la piscine municipale à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures du 16 juin au 3 septembre 2025.
- Un maître-nageur sauveteur chargé de la surveillance de la baignade à la piscine municipale à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures du 16 juin au 31 août 2025.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice du 5^{ème} échelon du grade d'éducateur territorial des APS de 1^{ère} classe.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Des contrats de travail seront établis

Madame DESBLATS Nicole regrette de ne pas avoir participé aux entretiens qui ont été organisés pour choisir les personnes recrutées.

Monsieur le Maire précise que le choix a été simple, compte tenu du peu de candidatures. Il n'a reçu que 2 jeunes et seulement pour leur proposer un poste différent de celui pour lequel ils avaient postulé (pour pouvoir pourvoir tous les postes). Monsieur le Maire informe que 6 jeunes de la commune de Brommat avaient candidaté, tous ont eu un poste :

- Gabriel VEYRES : accueil et ménage piscine du 16 juin au 30 juin et accueil piscine en juillet
- Clara FERREBOEUF : accueil piscine en août
- Aurore ASTIER : ménage piscine en juillet et août (poste à mi-temps)
- Edouard COUDOUEL : voirie en juillet
- Antonin RANVIER : voirie en août

V. Rénovation éclairage public – tranche 1 : Plan de financement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public, le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 180 386 Euros HT. POUR 195 U.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant et conformément au règlement d'usage du transfert de compétence, la participation de la commune est de 112 136 Euros H.T.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

De s'engager à payer le montant de l'investissement estimé à 112 136 Euros.

La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

La modification des heures d'extinction de l'éclairage public n'est toujours pas mise en place, Monsieur le Maire informe qu'il a relancé le SIEDA (extinction de minuit à 5h00).

VI. Vente de la maison locative de la rue des chênes à Pleau à Murielle FERREBOEUF

Compte tenu que l'ensemble des éléments nécessaires à l'étude de ce dossier ne sont pas parvenus, ce sujet est ajourné.

VII. DEVIS

↳ GRANGE BRUEL : PORTES DE LA SALLE DE REUNION : DEVIS COMBY Serge :

- Porte d'entrée principale de la salle de réunion : 4 870€ HT / 5137.35€ TTC
- Porte de derrière donnant sur le jardin : 2 250€ HT / 2373.75€ TTC
- Main d'œuvre : 1300€ HT / 1371.50€ TTC
- Soit au total **8420.00€ HT / 8 883.10€ TTC**

↳ GRANGE BRUEL : PORTES D'ENTREE DES 3 LOGEMENTS : DEVIS COMBY Serge :

- Fourniture et pose : 2 480.00€ HT/porte – 2 616.40€ TTC/porte
- Soit **7440.00€ HT / 7849.20€** pour les 3 logements

↳ **GRANGE BRUEL : Fenêtres de l'appartement n°3 : DEVIS COMBY Serge :**

- Fourniture et pose : 6 630.00€ HT / 6 994.68 € TTC

↳ **Maisons du Couderc - Aménagement d'une pièce à la place du préau :**

- COMBY Serge : 6 295.00€ HT / 6 924.50€ TTC d'une baie vitrée, placo et isolation plafond (devis pour une maison - travaux à faire dans 2 pavillons)
- COMBY Serge : 3 005.00€ HT / 3 209.74€ TTC placo murs (devis pour une maison - travaux à faire dans 2 pavillons).
- FOURNIER SARL :
 - Pavillons 1 et 2 : dallage béton (pièce + devant) : 14 639.20€ HT / 17 567.04€ TTC
 - Pavillon 3 : dallage béton devant le pavillon : 4 545.18€ HT / 5 454.22€ TTC
 - Soit pour les 3 pavillons : 19 184.38€ HT / 23 021.26€

Les devis présentés ci-dessus sont validés à l'unanimité.

VIII. Village vacances : consultation experts immobilier – consultation domaines

A la suite de la dernière réunion au cours de laquelle la vente du village de vacances avait été évoquée, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des renseignements qu'il a obtenus d'Aveyron ingénierie :

- ↳ Le bien doit être expertisé, Aveyron ingénierie a communiqué les coordonnées de 2 experts fonciers.
- ↳ Il n'y a pas de procédure spécifique à suivre, le bien relevant du domaine privé de la commune.
- ↳ Si plusieurs offres d'achat devaient se présenter, la commune pourrait choisir le candidat qu'elle souhaite retenir. De plus la commune n'aura pas obligation de donner la préférence au plus offrant (à condition tout de même à ne céder le bien à un prix excessivement bas).

Madame DUVAL NOLORGUES s'est renseignée sur la transformation du bien en village sénior, elle a eu un contact à une fondation basée dans les Yvelines.

Les élus sont unanimes, la vente doit être dans le but de valoriser le bien. Il faudra bien réfléchir à toutes les options avant de prendre une décision.

Affaire à suivre....

IX. Composition de la CCACV : répartition des sièges

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la préfecture informant du nombre et de la répartition des sièges de la communauté de communes Aubrac Carladez Viadène à partir de 2026 (après les élections municipales) :

La CCACV sera composée de 34 sièges soit 3 sièges de plus (31 sièges auparavant) qui seront répartis de la façon suivante :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)
ARGENCES EN AUBRAC	1 597	6
LAGUIOLE	1 215	4
ST AMANS DES COTS	732	2
MUR DE BARREZ	685	2
BROMMAT	632	2
LACROIX BARREZ	531	2
MONTPEYROUX	519	2
ST CHELY D AUBRAC	517	1
TAUSSAC	508	1
THERONDELS	359	1
CAMPOURIEZ	330	1
CANTOIN	312	1
SOULAGES BONNEVAL	302	1
CONDOM D AUBRAC	289	1
FLORENTIN LA CAPELLE	281	1
HUPARLAC	252	1
MONTEZIC	226	1
ST SYMPHORIEN THENIERES	219	1
CURIERES	214	1
CASSUEJOULS	106	1
MUROLS	102	1
TOTAL	9 928	34

X. Questions diverses

- Monsieur le maire informe que le SIEDA a réalisé l'étude technique et économique sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Il propose que la commission bâtiments étudie cette proposition pour déterminer si la commune a un intérêt ou non à poursuivre le projet.

- Madame DUVAL NOLORGUES Christiane :
 - ↳ PERCE NEIGE : l'étude de besoin est quasiment terminée, elle va être transmise à la MDPH prochainement. Elle aimerait que le CU b soit déposé pour ne pas perdre de temps en cas d'obtention d'un avis favorable de la MDPH.
 - ↳ Pavillons du village de vacances :
 - Le géomètre n'a toujours pas réalisé le bornage en dur des pavillons du village de vacances alors que les actes de vente vont bientôt être signés.
 - Compte tenu que la rédaction d'un règlement n'est pas possible (les pavillons n'étant pas situés dans un lotissement) et sur les conseils de la notaire, il conviendra de prendre un arrêté pour interdire le stationnement des véhicules le long de la rue de la grange. Par contre une hauteur limite des haies pourra être précisée sur les actes de vente.
 - ↳ Une réunion de la commission communication a eu lieu, le sommaire du p'tit journal a été décidé. Elle va envoyer le sommaire avec le nom de l' élu qui devra rédiger l'article. Elle demande un retour des articles pour le 10 juin.

- Hervé DELPIROU informe qu'un dossier de demande de classement du château du castel Noël est en cours. Il devrait bientôt être déposé.

- Florence RAOUL : au sujet de l'école :
 - ↳ Elle fait part du programme du voyage scolaire des élèves de CE – CM : puy du fou – zoo de Beauval – Futuroscope – jardin botanique
 - ↳ Elle informe des projets en cours à l'école : construction de mobiles pour le sentier de l'imaginaire, nouvel aquarium...
 - ↳ Monsieur CHOUGRANI, directeur de l'école qui a été inspecté a eu un très bon rapport de l'éducation nationale. Il peut désormais former d'autres enseignants.

- Laurence SALIS :
 - ↳ Le bon de commande des travaux voirie 2025 a été validé par la commission, il va être transmis à l'entreprise Colas titulaire du marché voirie. Le coût total de ces travaux est d'environ 240 000€. Elle indique les travaux qui vont être réalisés à Sarrans, le Roc, le Salt, Albinhac, Jongues, La Vayssade, Chemin de l'école, chemin des bouteillas, Le Brézou ou Salzats. Il y aura également environ 16 000€ pour le PATA.
 - ↳ Elle informe que la commission s'est rendue à La Borie pour répondre à une demande d'une habitante d'améliorer l'accès et la sortie de sa propriété.
 - ↳ Le SMICTOM a pour projet d'implanter des colonnes de ramassage des ordures ménagères, la commune aura à sa charge la réalisation des dalles béton. Il va falloir réfléchir à savoir qui réalisera ces travaux.

- Nadine VEYRES :
 - ↳ Serait-il possible de faire éteindre le chauffage de la salle Bruel, les personnes qui participent à l'atelier couture ont trop chaud ?
 - ↳ Si les chaises de la salle des fêtes sont remplacées, elle demande s'il sera possible d'en récupérer pour l'église de Jongues.

- ↳ Elle demande que l'entretien du village de Jongues soit fait avant le 12 juillet car un mariage est prévu. Joseph SOULENQ informera Benoit MEALLET
- ↳ Elle demande également que le fauchage du commun soit fait à cette date : Joseph SOULENQ et Monsieur le Maire iront voir la personne concernée.

▪ Madame DESBLATS Nicole :

- ↳ Des habitants de Brommat signalent la présence de cocon de chenilles dans les pins.
- ↳ Elle a entendu dire qu'une pizzeria allait ouvrir à Brommat avec l'autorisation du Maire : réponse du Maire : il a effectivement reçu un couple qui souhaite ouvrir une pizzeria mais ce n'est pas lui qui décide, il ne peut ni interdire ni autoriser à lui seul l'ouverture d'un commerce. Les demandes d'autorisation ont été déposés en mairie et transmises aux services concernés (DDT, préfecture...), les dossiers sont en cours d'instruction.

▪ Christine LABAT BRIEU :

- ↳ La famille LEMELLE va adresser un courrier à la mairie au sujet du cimetière de Rueyres.
- ↳ Elle a adressé un courrier à Orange au sujet de la famille Théron qui n'a plus de téléphone depuis le mois de février malgré ses demandes d'intervention à répétition.

▪ Pierre COUDOUEL au sujet des travaux d'assainissement du village de Rueyres : une réunion a eu lieu sur place pour finaliser les plans, toutes les maisons ont été prises en compte. L'appel d'offres est en cours de préparation, il sera publié début juin.

Il précise que le coût de la station sera d'environ 130 000€

Madame DUVAL NOLORGUES Christiane demande où en est l'achat du terrain sur lequel la STEP doit être construite ? Réponse : un accord avait été trouvé avec les propriétaires mais la régularisation n'a pas été faite. Elle regrette que ça ne soit pas fait avant les travaux ; Monsieur le Maire précise que les emprises du chemin et de la station ne sont pas encore définies, le géomètre viendra faire les relevés des emprises en question une fois le terrassement exécuté.

Les élus s'interrogent sur l'avancement du projet de réhabilitation de la grange de Pleau : il manque toujours l'étude géologique qui doit être jointe au permis de construire. Malgré les nombreuses relances faites au géologue, le dossier n'a toujours pas été transmis à la mairie.

La situation est identique à celle du dossier de classement en catastrophe naturelle : le géologue ne fournit pas les documents exigés.

Séance close à 23h15

Le Maire,

Didier CAYLA



Le secrétaire,

Hervé DELPIROU

